**Conférence de presse de la Fédération des Artisans**

Deux questions seront au centre de la seconde moitié de la législature à savoir la concrétisation de la politique climatique et les mesures efficaces pour lutter contre la pénurie de logements. L'artisanat joue un rôle essentiel dans ces deux domaines d'action et apportera également sa contribution.

Mais il existe d'autres sujets, dont la politique doit s'occuper et qui n’ont pas été thématisés lors du discours sur l’Etat de la Nation du Premier ministre. Parmi ces questions figurent la panne rentabilité des PME, la situation des travailleurs indépendants, la bureaucratie excessive et un déséquilibre croissant dans les relations de travail, qui constituent des obstacles insurmontables pour les petites et moyennes entreprises.

**Rentabilité : les PME luxembourgeoises à la traîne en Europe**

Hors secteur financier, les PME luxembourgeoises sont les moins rentables d’Europe.

À l'heure où l'on attend des PME qu'elles investissent massivement dans la protection du climat alors qu’elles sont fragilisées par la pandémie et le manque de matériel, l’absence de rentabilité des entreprises devient un facteur décisif.

**Nous demandons que le Gouvernent prenne en compte cet état de fait avant de décider de nouvelles mesures qui viennent fragiliser encore davantage les PME.**

**Équilibre entre vie professionnelle et vie privée : une politique unilatérale et irresponsable envers les PME**

En ce qui concerne l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la politique gouvernementale ne connaît qu'une seule direction. Le législateur offre aux salariés de plus en plus de flexibilité afin de concilier vie professionnelle et vie privée. En tant qu’artisanat, nous comprenons cette évolution, mais nous constatons que les entreprises n'ont aucune marge de manœuvre pour faire face à cette flexibilisation. De plus en plus de flexibilité pour les salariés. Aucune flexibilité pour les entreprises pour faire face à cette situation.

**Nous demandons au gouvernement de veiller à ce que, dans les futures discussions portant sur l’organisation du travail, les préoccupations des employeurs soient traitées sur un pied d'égalité. Le droit au travail partiel doit mener à une renégociation de l’organisation du travail au sein de l’entreprise. Si 10 pourcents des effectifs se trouvent au congé parental ou dans une autre mesure, l’employeur devrait avoir la possibilité de reporter chaque demande supplémentaire à une date ultérieure.**

**Indépendants : Quel réponse politique face à cette discrimination ?**

La pandémie a mis en évidence la discrimination que subissent les indépendants dans les domaines de la sécurité sociale et du droit du travail. Les indépendants étaient le seul groupe socioprofessionnel auquel on n’a pas accordé de salaire de remplacement, bien qu'ils paient des impôts et des cotisations sociales. Les chambres professionnelles ont maintenant présenté des propositions détaillées sur la manière d'éliminer cette discrimination.

**Nous demandons au gouvernement de se saisir de ce dossier et de garantir l'égalité de traitement entre les indépendants et les salariés.**

**Politique climatique et énergétique : clarifier la mise en œuvre**

Le secteur de l'artisanat est doublement concerné par la politique climatique et énergétique. D'une part, en tant que secteur manufacturier comptant 8 000 entreprises et 100 000 employés, et d'autre part, en tant qu'acteur central dans les domaines de la construction, du génie technique et de la rénovation énergétique.

A ce stade, le gouvernement a présenté des objectifs de réduction sectoriels, mais reste muet sur les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et sur la forme que prendra le cadre de financement et d'investissement. Les PME ne seront pas en mesure d'accomplir cette tâche en s’appuyant uniquement sur leurs propres ressources.

Pour cela nous proposons la mise en place d’un ensemble de mesures comprenant des aides directes à l'investissement, des mesures fiscales et des possibilités d'amortissements accélérés pour les investissements dans la transition énergétique. En outre, les efforts de formation professionnelle continue des entreprises doivent être davantage soutenus.

C'est dans le domaine du logement que les objectifs de réduction sont les plus importants. Cela ne sera possible que par une dynamisation considérable des rénovations énergétiques.

Là aussi, il faut créer des incitations pour que ces investissements privés soient réalisés.

**Politique du logement : Taxation et allégement des procédures**

Lorsqu'il s'agit de créer des logements, deux questions se posent. Comment mobiliser davantage de terrains à bâtir ? Comment construire plus rapidement sur les terrains à bâtir désignés ? C’est avant tout au gouvernement de donner des réponses cohérentes à ces questions.

Nous demandons que tous les instruments existants pour mobiliser les terrains à bâtir, tels que le « Baulandvertrag » et les instruments de taxation qui existent déjà, soient enfin utilisés de manière cohérente. L'artisanat ne s'oppose pas non plus à l'introduction de nouvelles mesures fiscales visant à mettre davantage de terrains à bâtir sur le marché.

Lorsqu'un projet de construction entre dans la procédure, il faut généralement attendre 10 ans avant que le chantier soit lancé. Nous demandons que cette période soit réduite d'une moyenne de 10 ans à 1 an sur les terrains destinés au logement. Un terrain qui est destiné à la construction doit être constructible en suivant un minimum de procédures.

Au gouvernement de définir les priorités et de légiférer en conséquence.

**Transport et mobilité**

Il existe un réel danger que le gouvernement change le régime fiscal des véhicules en leasing de telle sorte que le modèle économique ne soit plus viable, avec les conséquences négatives que nous connaissons.

Nous sommes également d’avis que les véhicules hybrides, qui constituent le point d’entrée dans l’électromobilité, devraient continuer à profiter d’une aide.

Les entreprises doivent être soutenues dans leurs investissements correspondants dans les infrastructures de recharge et l'infrastructure publique de recharge doit être massivement développée.

En outre, les zones d’activités doivent être desservis par le transport public afin d’offrir aux salariés une alternative à la voiture personnelle.